



Burkina Faso

Développement de l'agriculture biologique pour le marché burkinabé

Porteur du projet

Autre Terre asbl (At), Belgique
www.autreterre.org

Partenaire principal

Conseil National de l'Agriculture Biologique (CNABio)

Autres partenaires

Associations et groupements de producteurs membres du CNABio

Localisation du projet

Tout le territoire national, Burkina Faso

Durée

36 mois

Financement

Fondation de France : 30 185 €

Le projet

L'agriculture biologique est présente au Burkina Faso sous sa forme moderne depuis plus de 20 ans avec un potentiel intéressant. Cependant les initiatives locales existantes, qui satisfont une clientèle ciblée, présentent l'inconvénient de reposer sur une confiance réciproque difficile à conserver à plus grande échelle. Avec la mise en place d'un label bio selon un système participatif, les produits bio seront à la portée du consommateur. Ce label permettra aux producteurs qui produisent déjà de manière naturelle de certifier leurs productions à un coût raisonnable permettant de vendre les produits sans surcoût et de trouver des débouchés.

Objectif du projet

Le projet vise la promotion de l'agriculture biologique au Burkina par la formation des acteurs, la mise au point d'un cahier des charges et la promotion des produits issus de l'agriculture biologique, tout cela en vue d'améliorer les conditions de vie des petits producteurs.

Résultats attendus

- Formation : les compétences des agents de la CNABio sont renforcées en agroécologie et agriculture biologique.
 - Production écologique : les différentes techniques et pratiques en agroécologie et agriculture biologique sont recensées et diffusées ;
 - Labellisation : un cahier des charges national des produits bio est mis au point ;
 - Revenu : les revenus des petits agriculteurs bios encadrés par les associations membres CNABio augmentent de 5 %.
- Bénéficiaires directs : environ 10 000 familles ; indirects : environ 100 000 familles.

Principales activités

- formation de 50 agents de la CNABio sur l'agroécologie et l'agriculture biologique ;
- recensement des pratiques agroécologiques et agrobiologiques mises en œuvre par les membres de la CNABio, organisation de voyages d'études, de missions de suivi et diffusion des innovations paysannes ;
- élaboration d'un cahier des charges sur la production, la transformation et la commercialisation des produits biologiques et organisations de concertations nationales en vue de son adoption ;
- encadrement techniques de producteurs ;
- publicité autour des produits biologiques.